

Ce document constitue un document préliminaire qui fournit les informations clés d'un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) pour le projet de mobilisation pour une meilleure nutrition. Ce projet sera mis en œuvre par l'Agence Djiboutienne de développement sociale (ADDS) de Djibouti dès l'approbation du projet. Le PMPP préliminaire sera revu et une version mise à jour sera publiée sur le site web de l'ADDS et de la Banque Mondiale.

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la consolidation des acquis du projet filet social de sécurité, le gouvernement djiboutien a reçu de l'agence djiboutienne de développement sociale un don du fond japonais pour le développement sociale pour la mise en œuvre du projet intitulé « Mobilisation pour une meilleure nutrition ». L'objectif du projet est de prévenir la malnutrition infantile.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Le gouvernement de Djibouti a reçu un don du Fonds japonais pour le développement social (acronyme JSDF en anglais), mis en œuvre par la Banque mondiale, pour la mise en œuvre du projet « **Mobilisation pour une meilleure nutrition** » (P170014) d'un montant de 2,73 millions de dollars US. L'objectif du projet est de prévenir la malnutrition infantile.

Les activités du projet consistent à :

Composante 1 : Tapis de mesure de la croissance pour promouvoir la croissance en santé et le suivi de l'enfant

- (i) Conception et déploiement du tapis de mesure de la croissance de l'enfant
- (ii) Évaluation de l'impact du tapis de croissance² de l'enfant

Composante 2 : Intégration des considérations genre pour une meilleure nutrition

- (i) La formation d'animateurs communautaires pour les discussions de groupe sur la nutrition et l'éducation parentale
- (ii) La sensibilisation sur l'utilisation des services de nutrition et de santé préventifs effectuée par les associations à base communautaire à travers différents moyens (media, radio, porte-à-porte),
- (iii) Création de clubs d'adolescents pour les jeunes filles et garçons
- (iv) La mobilisation communautaire sur les causes et les risques de la malnutrition en impliquant les mères, les pères et les autres membres de la communauté.

Composante 3 : Gestion du projet. Cette composante financera les besoins de gestion du projet, y compris les consultants, le suivi et l'évaluation.

¹<https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/project-detail/P170014>

Les activités se focaliseront sur les quartiers d'Arhiba, de Bâche à Eau, Wahladabas, Quarawil, situés à proximité de Djibouti-ville. Ces quatre quartiers connaissent des taux élevés d'extrême pauvreté, de mortalité infantile et de malnutrition infantile.

Le projet devrait permettre à au moins 6000 bénéficiaires directs d'accéder aux informations nutritionnelles et de les sensibiliser aux causes et symptômes de la malnutrition. Les bénéficiaires seront 1 300 enfants de moins de cinq ans et 1 500 adolescentes, ainsi que des femmes, issues de communautés pauvres. En outre, les agents de santé communautaires (ASC) des centres de santé des quatre arrondissements bénéficieront également d'une formation en nutrition. On estime que les bénéficiaires indirects bénéficieront des changements de comportement des bénéficiaires directs et du transfert des connaissances.

Les critères de sélection des bénéficiaires du projet (c'est-à-dire ceux qui recevront des tapis de retard de croissance et participeront à des séances de sensibilisation) ont été fixés, mais la liste exacte des bénéficiaires n'a pas encore été établie. Une approche de sélection des bénéficiaires est présentée dans la section VI de ce document. Les bénéficiaires seront motivés à participer au projet à travers des remises de prix ou récompenses.

3. OBJECTIF DU PROJET DE PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

L'objectif général de ce document préliminaire consiste à définir les éléments nécessaires pour la préparation d'un programme de mobilisation des parties prenantes, qui comprends la divulgation d'information et la consultation du public tout au long du cycle du projet, afin de décrire les risques environnementaux et sociaux du projet. Pour se conformer aux politiques environnementales et sociales de la Banque mondiale, l'agence djiboutienne de développement sociale (ADDS) doit préparer un PMPP qui décrit les moyens par lesquels l'équipe du projet communiquera avec les parties prenantes ainsi que le mécanisme par lequel les gens pourront faire part de leurs préoccupations, fournir un retour d'information ou déposer des plaintes concernant le projet et toute activité liée à celui-ci.

Ce PMPP met en évidence les informations et activités clés à mener. Compte tenu de la situation de la pandémie de la COVID-19, le PMPP est basé sur les documents suivants :

- Les orientations techniques de l'OMS sur la communication des risques liés au Covid-19 et l'engagement communautaire.²
- La Fiche Technique sur la mise en œuvre d'activités de consultations ou de mobilisation des parties prenantes dans un contexte de Covid-19 de la Banque Mondiale (Mars 2020).

Dans sa version finale, le PMPP inclura une description du projet avec ses impacts environnementaux et sociaux prévus; la liste des parties prenantes identifiées, comprenant les individus ou groupes défavorisés ou vulnérables; le programme détaillé de mobilisation, y compris les sujets sur lesquels les parties prenantes seront engagées, comment les parties

²<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/technical-guidance>

prenantes seront informées, les méthodes de mobilisation, la liste des informations/documents qui seront dans le domaine public, langues dans lesquelles ils seront disponibles, la durée de la période de consultation et la possibilité de présenter des commentaires; l'indication des ressources nécessaires et des responsabilités pour la mise en œuvre des activités d'engagement des parties prenantes; la description du mécanisme de règlement des plaintes et de retour d'information; et le contact pour des informations et processus de recherche d'informations complémentaires.

Le contenu du PMPP sera proportionnel à l'impact environnemental et social du projet proposé et aux préoccupations des intervenants concernant les risques et les impacts associés au projet.

4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes du projet proposé peuvent être réparties dans les catégories de base suivantes:

4.1 Parties affectées

Parties affectées - personnes, groupes et autres entités dans la zone d'influence du projet (ZIP) qui sont directement influencés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou qui ont été identifiés comme les plus susceptibles de subir des changements liés au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion.

Dans le cadre de ce projet, les parties affectées identifiées à ce stade sont les suivantes :

- Les femmes et les hommes bénéficiaires du projet
- Les mereconseilleres
- Personnel de centre de santé communautaire
- l'Unité de Gestion du Projet de ADDS
- Contractuels, services et entreprises participant aux activités du projet

4.2. Autres parties intéressées

Autres parties intéressées - personnes/groupes/entités qui peuvent ne pas subir les effets directs du projet mais qui considèrent ou estiment que leurs intérêts sont affectés par le projet et/ou qui pourraient affecter le projet et le processus de sa mise en œuvre d'une manière ou d'une autre. Les parties affectées identifiées à ce stade incluent :

- Le grand public
- Les conseils de quartiers
- Les organisations communautaires, la société civile et les ONG, associations
- Les représentants des Ministères associés (ex : Ministère de la Santé, affaire sociale)
- Les fournisseurs de biens et de services impliqués dans la plus large chaîne d'approvisionnement du projet

4.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables

Groupes vulnérables - personnes qui peuvent être affectées de manière disproportionnée ou défavorisées davantage par le projet, par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable,³ et qui peuvent nécessiter des efforts d'engagement particuliers pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de décision associé au projet.

Dans le cadre du projet, les groupes ou personnes vulnérables ou défavorisés identifiés à ce stade sont:

- Les enfants de 0 à 2 ans et leur parents des ménages en dessous du seuil de pauvreté
- Les femmes handicapées
- Les familles réfugiées

Parmi les populations vulnérables, le Gouvernement de Djibouti identifiera les individus ou les groupes des parties prenantes qui peuvent avoir des préoccupations et des priorités spécifiques sur les impacts du projet, les mécanismes d'atténuation et les avantages, et qui peuvent nécessiter des méthodes de mobilisation différentes. Un niveau de détail adéquat sera inclus dans la version finale du PMPP.

5. METHODOLOGIE ET PROGRAMME D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

5.1. Principes d'engagement

Afin de répondre aux meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- ***Ouverture et approche fondée sur le cycle de vie*** : les consultations publiques concernant le projet seront organisées tout au long de son cycle de vie, et seront menées de manière ouverte, sans manipulation, interférence, coercition ou intimidation extérieures;
- ***Participation éclairée et retour d'information*** : les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées parmi elles sous une forme appropriée; des possibilités sont prévues pour communiquer les réactions des parties prenantes, pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations;
- ***Inclusion et sensibilité***: l'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux activités du projet est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à participer au processus de consultation, dans la mesure où les circonstances actuelles le permettent.

³La situation de vulnérabilité peut résulter de la race, de l'origine nationale, ethnique ou sociale, de la couleur, du sexe, de la langue, de la religion, des opinions politiques ou autres, de la propriété, de l'âge, de la culture, de l'alphabétisation, de la maladie, du handicap physique ou mental, de la pauvreté ou du désavantage économique d'un individu ou d'un groupe et de la dépendance à l'égard de ressources naturelles uniques.

- **Approche de précaution dans le processus de consultation pour prévenir la contagion** : étant donné la nature hautement infectieuse du COVID19, et tant que le risque de contagion est présent.

En outre, le Gouvernement de Djibouti entreprendra un processus de consultation continu avec les parties prenantes de manière à donner aux parties prenantes la possibilité d'exprimer leur point de vue sur les risques, les impacts et les mesures d'atténuation du projet, et permettre de les considérer et d'y répondre.

5.3 Messages principaux

Le PMPP devra informer et obtenir le retour des parties prenantes sur les (i) activités du projet, (ii) les risques environnementaux et sociaux de ces activités et (iii) campagne de communication à l'intention des femmes enceinte ou allaitante sur l'importance des pratiques familiales essentielles et (iv) campagne de sensibilisation et d'information sur le lancement effectif des mesures d'accompagnement .

Des par les résultats des travaux de screening initial le projet ne dispose pas des risques environnementaux. D'un point de vue social, les risques principaux sont ceux liés aux conditions de travail, à la propagation du covid-19 et ceux associés à l'abus et exploitation sexuelle – ce dernier étant considéré comme faible étant donné que les activités de sensibilisation se feront de en groupe, de manière ségréguée par sexe, et que les travailleurs et les bénéficiaires du projet seront informés sur les risques de violence, d'abus et de harcèlement sexuel et sur les canaux de soumission des plaintes appropriés. De manière générale, les risques énoncés ci-dessus seront atténués entre autres par l'application des procédures de main d'œuvre et mesures clairement énoncés dans le cadre de gestion sociale du projet.

5.4 Les méthodes de mobilisation dans un contexte de pandémie de la COVID-19

Avec l'évolution de la situation, alors que le gouvernement de Djibouti a pris des mesures pour imposer des restrictions strictes aux rassemblements publics, aux réunions et aux déplacements des personnes, le grand public est également devenu de plus en plus préoccupé par les risques de transmission, notamment par les interactions sociales. Cette approche est également soutenue par la Banque mondiale et l'OMS à travers les directives sur la communication des risques et l'engagement communautaire contre la COVID-19. ***La mobilisation sera donc conforme aux nouvelles lois et consignes en vigueur pour gérer la pandémie. Par ailleurs, toute réunion en présentiel devra minimiser le nombre de personnes et le port du masque et le respect de la distanciation physique seront obligatoires. Le principe de précaution est fondamental pour atténuer la transmission du virus.***

Dans cette perspective, l'Agence Djiboutienne de Développement social pourrait envisager les méthodes de mobilisation suivantes tout en s'engageant auprès des parties prenantes sur les impacts sociaux et les mesures d'atténuation associées au projet :

- Éviter les rassemblements publics avec plus de 10 participants, notamment les audiences publiques, les ateliers et les réunions communautaires ;
- Si des réunions plus restreintes sont autorisées/conseillées, mener des consultations en petits groupes (avec au plus 10 participants), comme des réunions de groupes de discussion, en respectant les directives d'éloignement physique entre toutes les personnes présentes.
- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les informations de technologie (téléphone, etc...) tout en tenant compte des moyens limités des populations visées (accès internet difficile, illettrés, etc...).

Utiliser les canaux de communication traditionnels (conseils de quartier, conseil de commune)

5.5 Stratégies indicatives pour intégrer les points de vue des groupes et des personnes vulnérables

Des stratégies d'engagement ciblées pourraient être utilisées pour des groupes spécifiques et en particulier pour les groupes et individus vulnérables. Les stratégies suivantes sont proposées uniquement à titre d'examen :

- **Bénéficiaires handicapés** : fournir des services et du matériel adaptés et accessibles aux personnes avec des handicaps physiques (ex : le braille ou les gros caractères) ; proposer de multiples formes de communication, comme le sous-titrage de textes ou des vidéos signées, le sous-titrage de textes pour les malentendants, des documents en ligne pour les personnes qui utilisent des technologies d'assistance.
- **Familles de réfugiés ou de migrants** : concevoir les messages et le matériel d'information et de communication adaptés aux familles de réfugiés ou de migrants, dans leurs langues natales.

Phase du projet	Sujet de la consultation/Message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables	Calendrier indicatif
Préparation	Consultation sur le Cadre de Gestion Sociale	Réunions (max 10 personnes)	Mère conseillères, ONG, associations à base communautaires qui seront impliquées dans le projet, UGP, responsables de la mise en œuvre du système de gestion des plaintes	ADDS	Mars /Avril2021

	Information sur les activités du programme et critères d'éligibilité	Réunions (max 10 personnes)	Grand public des quatre quartiers de Bâche a Eau	ADDS	Avril 2021
	Dissémination sur le mécanisme de gestion des plaintes	Réunions (max 10 personnes)	Grand public des quatre quartiers de Bâche a Eau	ADDS	Avril 2021
Mise en œuvre	Sensibilisation des mères conseillères	Réunions (max 10 personnes)	Mères conseillères	Facilitatrices (recrutées par les ABC)	Août 2021
	Sensibilisation sur l'utilisation des tapis de croissance	Réunions (max 10 personnes)	Femmes éligibles au programme	Mères conseillères	Août 2021
	Sensibilisation sur la malnutrition	Réunions (max 10 personnes)	Femmes éligibles au programme	Mères conseillères	Août 2021
	Sensibilisation hommes	Réunions (max 10 personnes)	Epoux et membres de la famille de femmes éligibles au programme	Facilitatrices (recrutées par les ABC)	Août 2021
	Club adolescent (filles) :	Réunions (max 10 personnes)	Adolescentes éligibles	Facilitatrices (recrutées par les ABC)	Août 2021
	Club adolescent (garçons) :	Réunions (max 10 personnes)	Adolescentes éligibles	Facilitatrices (recrutées par les ABC)	Août 2021

Les parties prenantes seront tenues informées à fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment par la présentation des risques sociaux et de leur évolution à travers des rapports réguliers sur les performances sociales du projet. Les parties prenantes seront aussi informées sur la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes et sur les mécanismes des plaintes.

5.5 Actions de mobilisation et consultations menées jusqu'à maintenant

Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) a fait l'objet de consultation le Mardi 20 Avril 2021. Un total de 10 personnes qui incluent les mères-conseillères et la jeunesse de la zone d'intervention du projet ont participé aux consultations.

Les principales consultations et préoccupations étaient les suivantes :

Le PV est présenté à l'**Annexe 1**

Par ailleurs, la conception de ce projet est déjà basée sur un processus de consultation qui a été financé par la subvention d'amorçage JSDF. L'ADDS, avec l'appui de deux consultants, a mené une série de groupes de discussion structurés et d'entretiens approfondis avec les principaux

groupes de parties prenantes en avril 2018: (i) les femmes enceintes, les mères allaitantes et les mères d'enfants de moins de 2 ans ; (ii) les animateurs de santé et les mères conseillères (conseil communautaire aux mères) ; et (iii) les mères d'enfants ayant souffert de malnutrition aiguë sévère avec complications. Les consultations et entretiens ont été structurés autour d'un guide élaboré pour obtenir des informations sur les pratiques nutritionnelles, l'eau et l'assainissement et les pratiques d'hygiène, ainsi que sur la prévention, le diagnostic et le traitement de la malnutrition.

Les principales conclusions de ces consultations initiales ont servi à conceptualiser le projet proposé. Les interventions proposées ont été discutées lors de deux ateliers de synthèse à Bâche à Eau et Arhiba octobre 2018. Environ 30 représentants des principaux groupes de parties prenantes (mères, animateurs de santé communautaire et mères conseillères), l'ADDS et l'équipe de santé de la Banque mondiale y ont participé. Ces ateliers ont permis de finaliser la conception du projet.

Plus récemment (mois d'avril 2021), des consultations ont été menées sur les activités du projet ainsi que sur le Cadre de gestion environnementale et sociale.

5.6 Actions de mobilisation lors de la mise en œuvre du projet

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment par la présentation des risques sociaux et de leur évolution à travers des rapports réguliers sur les performances sociales du projet. Les parties prenantes seront aussi informées sur la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes et sur les mécanismes de réclamation.

6. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Tout projet en raison de ses différentes composantes est susceptible de soulever des plaintes et des réclamations. C'est pour cela qu'il faudrait prévoir ce qu'il convient de faire si cela devait se produire. Les sources potentielles de plaintes pourraient éventuellement résulter du mauvais ciblage des bénéficiaires des prestations du projet.

Ce mécanisme va permettre de prendre en compte les préoccupations des bénéficiaires et des personnes affectées pendant toute la mise en œuvre du projet, en garantissant l'implication et la participation de toutes les parties prenantes au processus. Il sera l'occasion de rester de façon permanente à l'écoute des bénéficiaires et des personnes affectées.

➤ Objectif :

- Prendre en compte les frustrations des bénéficiaires formulées sous forme de plaintes pertinentes et intégrer les résolutions y afférentes dans la conduite du projet ;
- Créer et de renforcer la confiance entre les différents acteurs engagés dans un Projet (UGP, ABC, ONG, Bénéficiaires et autres intermédiaires) à travers l'information du public sur les activités à réaliser dans le cadre du Projet ;

- Encourager l'implication des bénéficiaires dans la gestion quotidienne et dans l'exécution du Projet ;
- Anticiper, identifier et trouver des solutions aux problèmes avant de les voir empirer et avoir un impact dommageable sur la réalisation des objectifs du Projet.

L'ADDS va utiliser les coordinateurs des guichets dans chaque quartier concerné par le projet ont été mis en place dans le cadre du Programme national de solidarité famille (PNSF) géré par le MASS et sont déjà utilisés par plusieurs projet financés par la Banque. Ces canaux de réception, déjà connus de la plupart des résidents des quartiers concernés, seront utilisés pour le projet. Les plaintes peuvent être déposées physiquement aux niveaux des guichets et par téléphone directement auprès de l'ADDS. Les rapports de mise en œuvre du CGES dont le canevas est présenté à l'Annexe 3 donneront un résumé des plaintes reçues, de leur nature et de leur statut de résolution.

➤ **Dépositaire de la plainte**

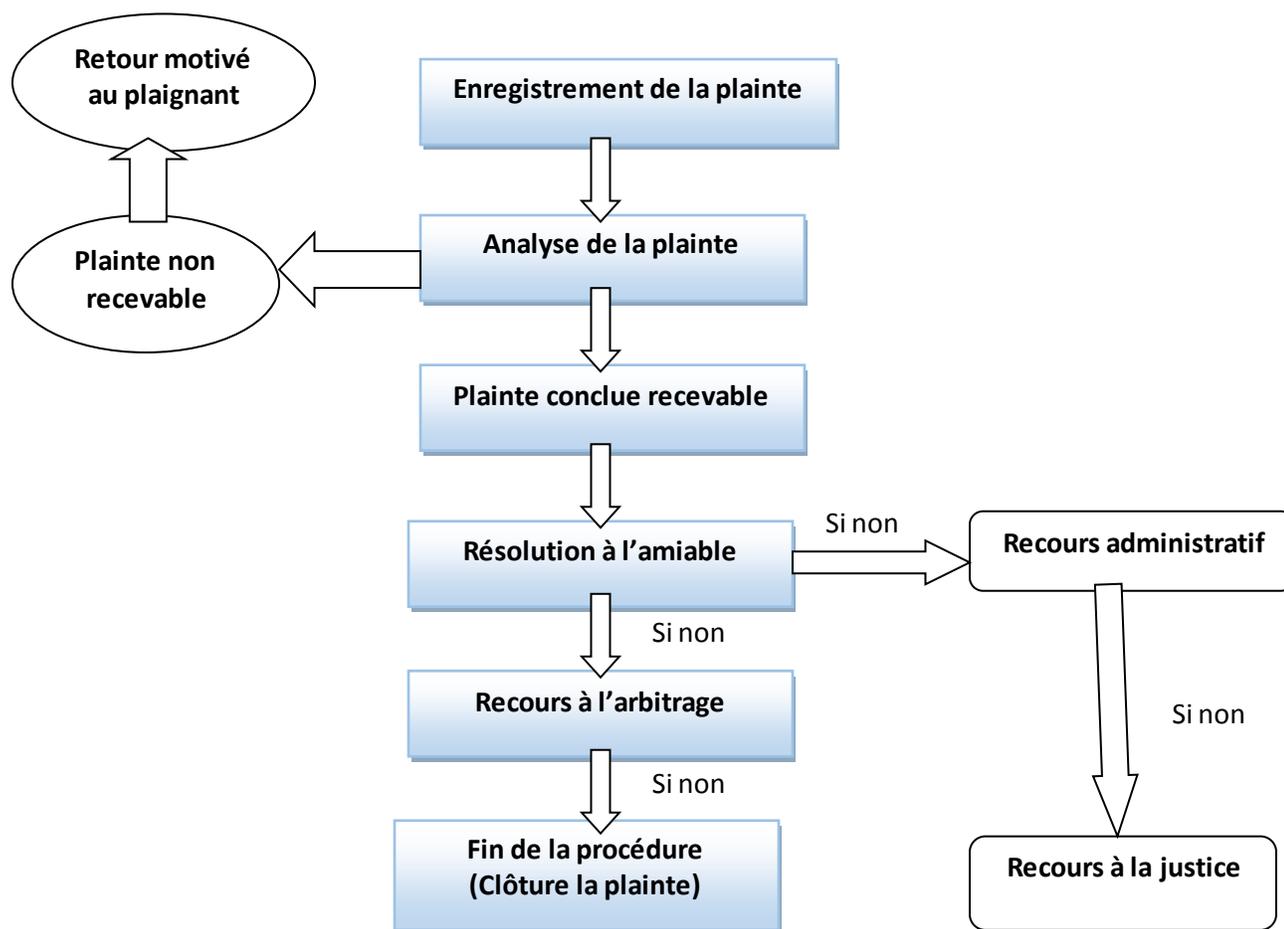
Une plainte pourrait être portée par toute personne liée directement ou indirectement au projet, en particulier par :

- ❖ Les bénéficiaires du projet peuvent présenter des plaintes
- ❖ Les membres de la communauté non bénéficiaires peuvent présenter des plaintes qui seront enregistrées dans le guichet social;
- ❖ Les membres des structures liées au projet (les mères conseillères, les ABC, les ONG, autorités locaux et les partenaires du projet) peuvent présenter leurs plaintes directement à l'UGP.

➤ **Communication et diffusion**

L'ADDS à travers des séances de communication et de sensibilisation se chargera de diffuser auprès des bénéficiaires les canaux de réception des plaintes et d'assurer si les bénéficiaires ont bien assimilé le mécanisme de plainte.

➤ **Les étapes pour la gestion des plaintes**



➤ **La collecte, réception, traitement et retour d'information des plaintes**

Toutes les plaintes sont enregistrées par écrit au moment de la réception. La personne qui reçoit la plainte doit donner au plaignant la possibilité de garder leurs plaintes anonymes. Les agents des guichets sont munis des outils de collecte des plaintes numérisés (tablettes) qui sont utilisées pour enregistrer les plaintes reçues directement au niveau des guichets. Les agents de guichets des quatre quartiers concernés notifieront l'ADDS pour toutes plaintes relatives aux sensibilisations du projet et tapis de croissance.

Tableau 4: Outils pour la collecte des plaintes

	Responsable	Niveau	
Réception	Agent de guichet	Quartier	Reçoit et enregistre la plainte Avisé l'ADDS des plaintes relatives au projet
Enquête	et ADDS	Central	enquête et prend action vis-à-vis

résolution			des plaintes
Documentation et consolidation			Consolide et documente toutes les plaintes relatives au projet
Informers la Banque mondiale sur la gestion des plaintes			Rend compte de la gestion des plaintes du projet dans le rapport de mise en œuvre du CGES (voir canevas, Annexe 3)
Plaintes sensibles			

Lorsqu'une plainte est présentée, la personne qui reçoit la plainte doit remplir et signer la fiche de plainte, y compris le **reçu détachable** à remettre au plaignant. Le reçu indiquera le lieu, la date, le nom et doit être signé par la personne qui reçoit la plainte. Le plaignant recevra également un dépliant expliquant le processus de traitement des plaintes, et des informations sur les procédures et le calendrier de résolution. Un numéro d'identification de la plainte est automatiquement généré lorsque l'agent de guichets enregistre la plainte dans la base de données. Si la plainte est reçue par téléphone, le numéro d'identification sera donné.

Selon le type de plainte, le tri peut être effectué directement lors de l'enregistrement ou après au niveau central. Les plaintes recevables seront classifiées en deux groupes en fonction de leur sensibilité.

- **Les plaintes non sensibles** peuvent concerner des questions sur les activités du projet, le ciblage, le processus des activités, etc. Le triage des plaintes classifiées comme non sensibles doit se faire lors de l'enregistrement.
- **Les plaintes sensibles** portent habituellement sur des fautes personnelles telles que la corruption, les abus sexuels, et la discrimination. Les plaintes sensibles seront directement référées à l'ONG responsable de la supervision du projet.

Un retour d'information aux plaignants est important pour améliorer la visibilité du projet et accroître la recevabilité et la confiance de la communauté dans le MGP. Dans ce but, le projet informera les plaignants et, le cas échéant, le grand public des résultats de traitement des plaintes. Le retour d'information aux plaignants peut se faire par écrit ou verbalement.

7. SUIVI ET RAPPORTS

Le PMPP sera révisé périodiquement et mis à jour si nécessaire au cours de la mise en œuvre du projet afin de garantir que les informations présentées restent cohérentes. Le projet rendra également compte à la Banque mondiale de la mise en œuvre de sa campagne d'information et de communication relative à la sensibilisation des bénéficiaires au Covid-19.

Des résumés et des rapports internes sur les doléances du public, les enquêtes et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées seront collectés par le personnel responsable et transmis à l'UGP. Ces résumés fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y répondre.

8.LES RESSOURCES ET LES RESPONSABILITES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

L'ADDS mettra en œuvre le PMPP. Un point focal de mise en œuvre du PMPP sera désigné. Le PMPP sera mis en œuvre avec l'appui des points focaux des établissements bénéficiaires du projet. Le budget de mise en œuvre du PMPP est inclus dans le coût du projet.

Budget indicatif de mise en œuvre du PMPP

Activités	Coût (USD)
Campagne de sensibilisation COVID-19	10 000
Campagne de sensibilisation sur les mesures d'accompagnement (bonne pratiques familiales essentielles)	5 000
Impressions/affiches	5 000
Utilisation des technologies de communication / Transport et administration	10 000
Formations sur les aspects E&S pour les fournisseurs Et pour le comité du	15 000
Mise en œuvre du MGP/ Suivi et évaluation du MGP	20 000
Total	65 000

ANNEXE 1 - PV DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DES ACTIVITES DU PROJET

Participants :Liste en annexe

Le Mardi 20 Avril 2021 à 10h00, s'est tenue une réunion de consultation publique sur le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale des activités du projet «Mobilisation pour une meilleure nutrition» financé par Fonds japonais pour le développement social et piloté par l'Agence Djiboutienne de Développement Sociale.

1) Objectifs de la Consultation Publique

Cette réunion de consultation publique sur le cadre de gestion environnementale et sociale du projet (CGES), réalisée par l'équipe du projet ADDS avait pour objet de permettre d'aborder toutes les questions relatives aux retombées (directes ou indirectes) qui auront des effets sociaux positifs ou négatifs et discuter par la même occasion des mesures prévues pour atténuer toutes les risques du projet et sur le mécanisme des plaintes.

Les activités de la composante 2 et ses risques sociaux sont :

- Une conception inadéquate et mal communiquée des critères de sélection des bénéficiaires
- La propagation de et l'exposition à la COVID-19 pendant la mise en œuvre du projet
- les risques associés aux mauvaises conditions de travail et à la protection des travailleurs

Suite de la présentation, les bénéficiaires ont à tour de rôle pris la parole pour exprimer leur opinion vis-à-vis du document et donner leur suggestion pour qu'à l'issue de cette assise tous les risques relatifs aux activités du projet soient répondus pour que les activités du projet démarrent très rapidement.

2) Les préoccupations exprimées par les mères conseillères impliquées dans le processus de la consultation publique.

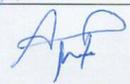
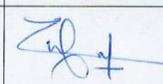
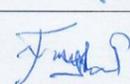
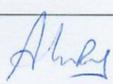
- L'implication des hommes qui dans la plupart du temps voient la nutrition des femmes comme le travail de la femme.
- La charge du travail va augmenter avec la tranche d'âge qui augmente car beaucoup de femmes du quartier ont un enfant de 0 – 5 ans.
- La motivation pour les jeunes à venir participer aux séances de sensibilisations car ils ont d'autres préoccupations avec un taux de chômage élevé.

3) Recommandations et suggestions des parties prenantes

- L'implication des hommes qui font partie de l'association à aider les mères conseillères et les bénévoles à convaincre les hommes à venir lors des sessions de sensibilisation.
- Former les jeunes pour accéder au marché du travail.
- Construire un centre éducatif, centre de développement communautaire (CDC), salle de sport, terrain de football pour que les jeunes puissent se divertir.

**ANNEXE 2- FICHE DE PRESENCE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DES
ACTIVITES DU PROJET**

Fiche de présence

N°	Nom/Prénom	Fonction	N° téléphone	Signature
1	HAWA Abdi Ouella	Mère conseiller		
2	Saada Nesl Nou	Mère conseiller		
3	ANab Mourin	Mère conseiller	77 80 89 48	
4	Saada Atteych	Mère conseiller		
5	Zahra Ahmed	Mère conseiller	77 85 97 17	
6	Kadra Abdi-llahi	Jeunes de quartier	77 63 80 77	
7	Fozia Idriss Donaleh	Jeunes de quartier	77 86 17 22	
8	Abdirachid Ned	Jeunes de quartier	77 82 68 27	
9	Abdifatah Aden	Jeunes de quartier	77 87 97 25	
10	Abdi Rachid Hoch	Jeunes de quartier	77 62 99 22	
11				
12				